



La CCVI souhaite se lancer dans une démarche claire, participative et évolutive de son projet éducatif en direction des jeunes :

Au terme des réunions annuelles du groupe « de pilotage » regroupant des représentants de jeunes et différents partenaires impliqués : élus, DDJS, CAF, MSA, BIJ, mouvements d'éducation populaire, représentants de parents, Gendarmerie, Collèges... , un constat sera établi et une évaluation des actions et des améliorations observées sera réalisée. Ainsi, l'évolution de la mission éducative de la CCVI pourra se fonder sur un constat partagé et sur les analyses et propositions du groupe de pilotage.

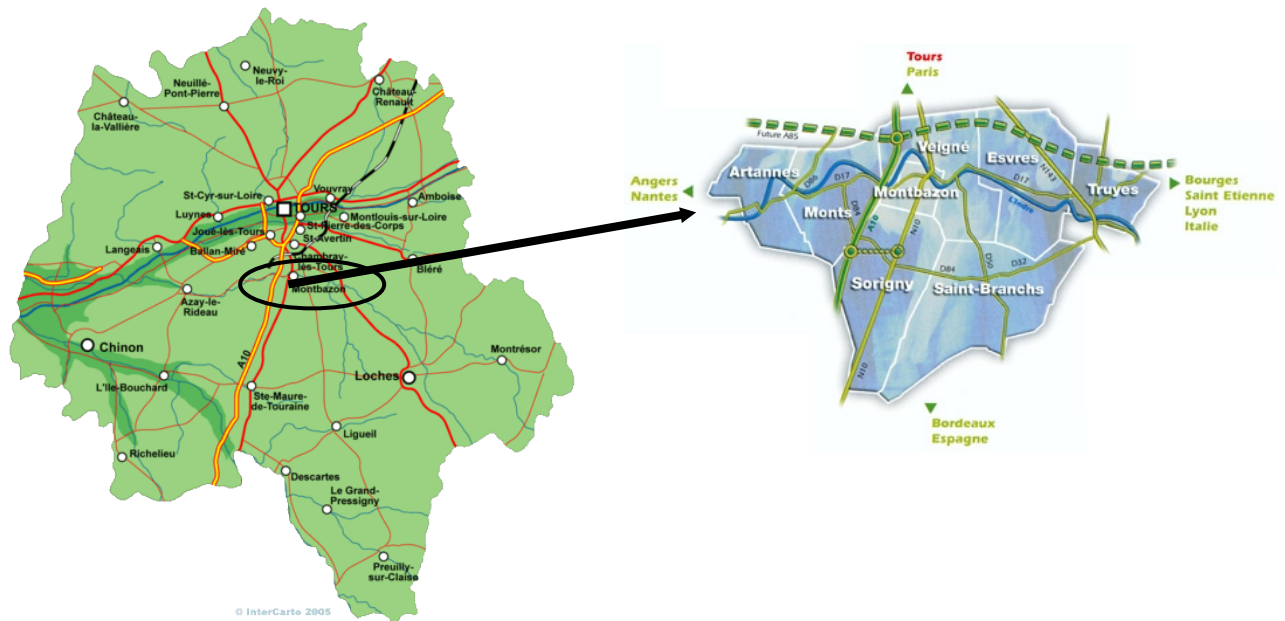
Sommaire :

- ◆ **Présentation de la CCVI**
- ◆ **1996-2009 : Une réflexion éducative en direction des jeunes**
- ◆ **Année 2009, la compétence communautaire :**
 - *Les intentions éducatives*
 - *Définition de l'Accueil Jeunes et des fonctions de l'animateur*
- ◆ **Les missions et le rôle du comité de pilotage**
- ◆ **L'évaluation des actions socio-éducatives**
- ◆ **Les moyens mis en œuvre par la CCVI**

Présentation de la CCVI

A- Présentation géographique

- *Située au sud de Tours et de son agglomération, la Communauté de Communes du Val de l'Indre regroupe 8 communes soit plus de 30 882 habitants.*
- *Sont regroupées les Communes d'Artannes sur Indre, Monts, Montbazou, Esvres sur Indre, Truyes, Saint Branchs, Sorigny, Veigné.*
- *L'ensemble de la CCVI regroupe 6600 jeunes et enfants de 6 à 25 ans (plus de 3 300 6/13 ans, 2000 14/18 ans et 1200 18/24 ans).*



La révision des PLU d'une grande partie des communes permet d'envisager (avec la saturation de l'agglomération) un accroissement démographique dans les dix ans à venir.

B- Le territoire :

- **Tissu associatif** : plus de 300 associations sont réparties sur le territoire de la CCVI, une très grande partie d'entre elles cible la jeunesse, les loisirs (sports et culture).
- **Fêtes et manifestations locales** (tournois, brocante, fêtes musicales....) : en moyenne 8 à 14 manifestations chaque mois organisées par les associations ou les mairies sur la le territoire communautaire.

Un tissu certes important, mais générant peu ou pas d'interactions ou de projets communs et qui reste, au demeurant, très local. Difficulté à mobiliser des bénévoles, voire à se renouveler.

Les ressources :

- **Des bâtiments municipaux et communautaires** : 8 gymnases, 3 piscines (dont seule la piscine de Saint-Branchs est ouverte en 2009), 7 bibliothèques... **Difficulté également sur la plan de la gestion de ces bâtiments, dont la maîtrise reste très locale, alors que certaines actions – par exemple les activités sportives - sont proposées par un même club sur plusieurs communes.**
- Développement économique du ressort de la CCVI
- Plus de 1600 entreprises, indépendants... implantés sur le territoire
- 8 zones d'activités économiques

Mobilité des jeunes

Les possibilités réduites de mobilité sont génératrices de difficultés au sein de ce territoire :

- 1 à 5 bus en moyenne traverse chaque commune pour se rendre en direction de l'agglomération ;
- 1 à 2 en moyenne pour aller en direction d'une autre commune de la CCVI.

Les liaisons « fil vert » concernent essentiellement l'axe nord-sud du territoire avec deux lignes : ...Veigné, Montbazon, Sorigny... / ...Montbazon, Veigné, Esvres et Saint Branchs... Une autre ligne dessert Artannes et Monts en direction de Tours.

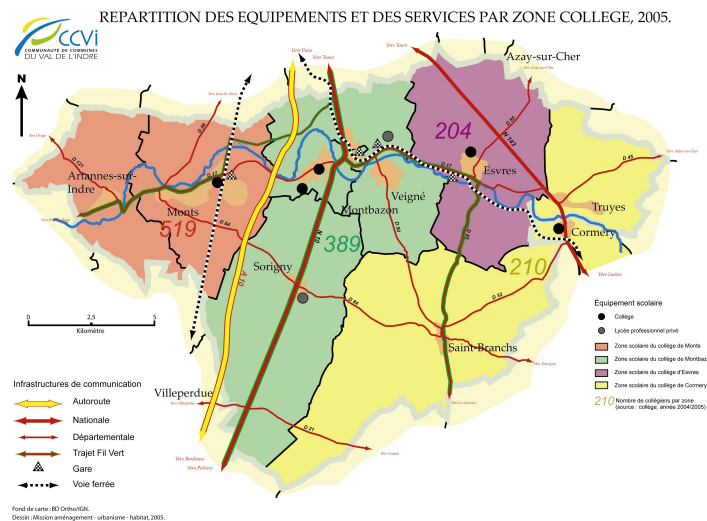
L'axe est-ouest est assumé par une liaison ferroviaire : Cormery, Esvres, Veigné et Montbazon... Mais les fréquences et les correspondances semblent insuffisantes : elles ne permettent pas des déplacements transversaux ouest /est.

Une majorité de jeunes se déplacent par leurs propres moyens sur le territoire communautaire (scooter, mobylette, vélo, auto-stop...). On peut estimer le trajet maximum à vélo à 7 km, et celui des mobylettes ou scooters à 20 km.

Les transports scolaires sont gérés en second rang par des syndicats intercommunaux, des associations et Fil Vert.

Les communes de Veigné et de Montbazon disposent d'un mini-bus et d'un car municipal. Les autres communes louent des véhicules auprès de sociétés en fonction de leurs besoins. Dans ce contexte, les familles sont souvent sollicitées pour transporter leurs enfants.

- Les établissements scolaires



6 établissements scolaires implantés sur la zone communautaire :

4 collèges publics :

Collège de Monts : 538 élèves dont les élèves de Monts et d'Artannes

Collège de Montbazon : 570 élèves dont les élèves de Veigné, de Montbazon et de Sorigny

Collège d'Esvres : 389 élèves dont les élèves d'Esvres

Collège de Cormery : 438 élèves dont les élèves de Saint Branchs et de Truyes

2 établissements privés sous contrat :

Lycée privé Fontiville (Veigné)

Collège privé Saint Gatien (Montbazon)

1996-2009 : une réflexion éducative en direction des jeunes

De 1996 à 2006

1996, la politique jeunesse est au cœur des préoccupations des élus locaux :

- Le CAJ de Monts, ouvert en 1990, développe ses activités avec le recrutement d'une animatrice ;
- la création de conseils municipaux de jeunes : à Monts, Veigné, Saint Branchs, lors du mandat municipal 1995-2001 ;
- l'arrivée des emplois jeunes dans les associations : Brachamalo- Famille rurale pour Saint Branchs et AJT – association jeunes pour Truyes.

Dès 2001 : le tournant des contrats temps libre, les emplois jeunes et la professionnalisation - Les municipalités prennent des initiatives :

- 2001 STAJ, sur Montbazon (avec un emploi jeune)
- 2001 ouverture du local « jeunes » sur Veigné (avec des agents municipaux)
- Renforcement de la politique jeunesse sur Monts avec la création de deux emplois jeunes ;
- Tentative d'ouverture d'un local « jeunes » sur Sorigny
- Saint Branchs et Truyes avec une activité associative très forte
- Intervention d'animateurs dans les collèges de Monts et Montbazon

Une grande partie de ces structures accueillent les 12-17 ans.

2005 - 2006 : vers une compétence communautaire :

- l'arrêt des emplois jeunes (le poids de la masse salariale empêche les communes de pérenniser)
- le public est difficile à « capter »
- des communes rencontrent des difficultés pour s'équiper
- Esvres / Montbazon se partagent un animateur (création des sources du donjon)

2005 – 2006 – l'entrée en jeu de la CCVI : Constats

2005 : au terme de ces constats, la CCVI décide de faire un diagnostic. Elle prendra partiellement en charge la compétence jeunesse en 2006.

Collecte d'informations et réflexions autour d'une politique jeunesse communautaire : -
Rencontre de chaque acteur du territoire : élus, associations, parents, animateurs, collèges....
Conclusion et forum autour des premières pistes de réflexions – Novembre 2005 : -

Constat :

Actions locales, au plus proche des jeunes : une grande partie des accueils « jeunes » sont fermés lors de la fin des emplois jeunes, ou lorsque la compétence professionnelle des animateurs (connaissance du public) fait défaut : il apparaît qu'un travail de mise en réseau d'animateurs permanents permettrait de les accompagner dans leurs actions, de définir les problèmes de chaque territoire, de rechercher des convergences et d'élaborer des solutions, fondées notamment sur des échanges d'expériences et sur la mutualisation de moyens et des compétences.

Le travail d'animation se fera dans la durée en permettant aux jeunes d'identifier les animateurs et leur savoir faire, et en faire des personnes ressources dans l'élaboration de leurs projets.

Problèmes de mixité : les publics ne veulent pas forcément se rencontrer sur les mêmes lieux : l'action socio-éducative doit donc pouvoir se positionner sur plusieurs sites : local « jeunes », gymnases, école,...et non pas seulement dans le local physique . Par ailleurs, certains jeunes préfèrent se rendre dans la commune où résident leurs amis.

La mobilité :

- **Il est très difficile de passer d'une commune à l'autre.**
- **Les territoires de vie des jeunes dépassent largement leur commune** particulièrement pour les collégiens répartis sur Esvres, Montbazou, Monts et Cormery.

L'action quotidienne doit être réalisée au plus proche des lieux de vie des jeunes dans leur commune

Chaque commune présente une histoire et des volontés municipales différentes.

Certaines communes connaissent les phénomènes d'actes de vandalisme, des problèmes de consommation d'alcool et de drogues...

L'accès à l'information sur les pratiques culturelles et sportives n'est pas toujours approprié au public jeune : les jeunes ne connaissent pas forcément les actions, manifestations et associations de leur propre commune comme celles des communes voisines. **La création d'un outil d'information et de valorisation commun doit être envisagée.**

Reflète d'une société individualiste, l'attitude « consommatrice » de beaucoup de jeunes ne les rend pas aptes à être spontanément des acteurs locaux. Aussi, les **publics sont-ils difficiles à capter**. **Il existe par ailleurs d'autres publics jeunes qui gèrent leurs loisirs autrement** : pratiques d'activités sportives ou culturelles dans des clubs ou associations sans vouloir pour autant s'associer aux actions proposées par les structures communales ou communautaires.

Afin de ne pas mettre en difficulté les contrats et les politiques locales, il a été jugé préférable de ne pas transférer intégralement la compétence mais d'apporter une réponse égalitaire à chaque commune de la CCVI

Début 2006 : Finalisation du projet de prise partielle de compétence. Travail des élus pour déterminer la compétence et les moyens nécessaires.

Arrêté Préfectoral validant la modification statutaire : Prise de la compétence partielle.

La compétence communautaire en 2006

Actions communautaires en direction des jeunes de 12 à 20 ans, à savoir :

Elaboration d'un **projet éducatif** communautaire

Coordination, par du personnel communautaire spécialisé, des actions des différents intervenants pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire : Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif.

Intervention d'animateurs / éducateurs dans les collèges auxquels sont rattachées les communes du territoire (à titre d'information, il s'agit, à ce jour, des collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery).

Animation et équipement d'un **Point Information Jeunesse (PIJ)** communautaire.

Mise à disposition des communes qui en font la demande du personnel communautaire spécialisé

Mai 2006 : Prise de fonction du coordonnateur jeunesse. Sa mission : aider à élaborer le PE, mise en place d'un PIJ communautaire, coordination des animateurs mis à disposition des communes, travail autour de l'intervention dans les collèges. Cohésion de la politique jeunesse sur le territoire communautaire.

Le projet éducatif : Fin septembre 2006 : Mise en commun des diagnostics, Réunion de travail avec les élus communautaires et les élus en charge de la jeunesse **4 Octobre 2006**
Ecriture d'un projet de PE et d'un document de synthèse - Conseil communautaire du 26 octobre 2006 **Vote du PE**

Finalité éducative :

Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution.

2006 – 2009 : Le bilan jeunesse

8 accueils de jeunes

8 août 2006 Les animateurs communautaires prennent leur fonction

8 accueils de Jeunes – tous ouverts (6 en gestion Municipale par des animateurs communautaires et 2 en gestion municipale par des animateurs communaux) avec des actions au plus proche des jeunes et en lien avec les attentes locales. Les animateurs sont aussi directeurs de leur structure (*ils gèrent l'administration, les courses, le fonctionnement, la communication, les réunions...*) Ils sont répartis équitablement (*en terme de plages horaires d'ouverture*) sur chaque commune soit en direct soit en renfort du dispositif existant.

Une équipe d'animateurs qui travaillent ensemble (se réunissent, échangent au moins une fois par mois) : 4 animateurs Intercommunaux et 3 communaux et 1 coordonnateur intercommunal. Deux communes disposent déjà d'agents municipaux (Monts et Veigné) : les agents communautaires renforcent ainsi les équipes municipales.

Le temps d'animation n'est cependant pas suffisant.

Un animateur « temps plein » par commune au minimum permettrait un meilleur travail. Le mi-temps sur chaque commune, ne permet pas forcément de s'immerger dans la vie locale

Rappel :

Ce sont les communes qui gèrent en direct les accueils jeunes comme les accueils de loisirs, ce sont donc les communes qui reçoivent les financements de la CAF. Les budgets d'animation sont donc octroyés par les communes selon leurs moyens.

Bilan :

Nombre de jeunes réguliers en moyenne : Entre 7 (communes de moins de 5000 habitants) et 13 (communes de plus de 5000)

Nombre de jeunes inscrits au total : 360 (mais plus d'une centaine ont déjà fréquentés ponctuellement les structures mais ne se sont pas inscrits, malgré les rappels des animateurs)

Budget de fonctionnement : entre 400 et 1500 € (communes de moins de 5000 hbts) et 3600 et 5500 (communes de plus de 5000 hbts) – le budget de fonctionnement global (18 200€).

Certaines communes disposent de locaux et ou de budgets inadaptés (éloignés des centres-bourgs, sans téléphone ni informatique, ou même vétustes) – il est donc difficile de convaincre les jeunes d'y venir et encore plus difficile d'y travailler.

	Animateurs	
Artannes	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Esvres	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2
Montbazou	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Monts	2 animateurs et renfort CCVI (1/2 animateur)	Ouvert du mardi au samedi
Sorigny	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2
St Branches	½ - ccvi	Ouvert mardi, mercredi et 1 jeudi sur 2
Truyes	½ - ccvi	Ouvert 1 jeudi sur 2, vendredi, samedi
Veigné	1 animateur, renfort de la CCVI ½ animateur	Ouvert du mardi au samedi

Intervention dans les collèges

Depuis Novembre 2006 : intervention dans les 4 collèges des animateurs communautaires, 3 heures / temps annualisables.

Des actions dans les 4 collèges : interventions FSE, ateliers, boom collège, radio... Plus de 380 jeunes sont venus au moins une fois à ces activités

Animation, pédagogie : (Projet de l'année, fiche action)

- Identifier l'animateur ressource de sa commune
- Proposer à l'établissement un projet d'animation sur l'année (Animer le FSE, Atelier...) en lien avec le projet d'établissement

Dynamisme : (Un temps fort) sur l'établissement ou en lien avec l'établissement - **Exemple** : –boom, action dans l'établissement (intervention extérieure...)

Information : (alimentée par l'informateur IJ) Malle Information importée dans chaque établissement

Le point Information Jeunesse

Décembre 2006 : Dépôt du dossier du PIJ – ouverture du PIJ en février 2007

Février 2007 : Recrutement d'un 4ème animateur, ouverture du PIJ

Un Dispositif d'Information Jeunesse – opérationnel depuis le 1er février 2007

- 1 P.I.J situé à Montbazon (ancienne gare) –

Au plus proche des jeunes :

- Des kiosques dans chaque accueil jeunes
- Des malles collèges
- Des panneaux dans les mairies
- Des animations locales avec des intervenants (soirées, expo...)
- Des thématiques ont été abordées (sexe, alimentation, orientation, jobs d'été, tabac...)
- Des outils ont été créés (livret des associations)
- Un travail avec des partenaires importants (PISE, Mission locale, CIO)

Des outils d'information et de communication : Un journal mensuel « *C'est arrivé près de chez vous* » – créé en août 2006, le blog (www.ccvj-jeunesse.c.la), un livret intercommunal des associations et bons plans en direction des 12-25 ans, affiches, flyers...

Communication :

- La presse (41 articles cette année 2008)
- Envois de mails (600 abonnés, élus, parents, jeunes, associations, partenaires...)
- Dépliants, flyers, affiches (à chaque action)
- La reconnaissance du travail effectué permet de travailler avec de nombreux partenaires et faire ainsi connaître le métier d'animateur au plus grand nombre... afin de mieux œuvrer ensemble !

Actions et manifestations

Des projets en cohérence communautaire réunissant les 8 communes (jobs d'été, Tournois de baby, fête du jeu, Rando raid)

24 manifestations / an au plus proche des jeunes dans leur ville (fêtes, concerts, boum, tournois de sport, chantiers...) en lien avec des partenaires de la CCVI (Pise, associations, accueils de loisirs). En lien avec les municipalités et acteurs locaux, l'action doit pouvoir s'extérioriser, quitter la structure et investir « la cité ». Un budget ciblé pour ces actions serait intéressant. On notera que sur toutes les communes, les concerts, fêtes et manifestations réalisent des moyennes importantes de fréquentation.

Des séjours organisés : La pertinence pédagogique, le sens des séjours et l'attente des jeunes sur ce type d'action remporte un grand succès. Week end à la mer, séjours aux « vieilles charrués », au ski (organisé par les communes avec renfort communautaire) et quand ils sont intercommunaux avec le soutien d'une association : rando raid, séjour itinérant roule ma poule.

Actuellement, seules les communes de Monts et Veigné ont la possibilité de partir : 2 animateurs et un budget conséquent. Pour les 6 autres communes, il est donc important de mutualiser les animateurs, de trouver des fonds, des partenaires (organisateur afin de proposer le même prix pour tous, et d'assurer le séjour)-

La participation des jeunes au centre du projet :

- 7 juniors associations (association créée et mise en vie par les jeunes pour développer leurs projets, immersion dans la vie citoyenne, outils pédagogique important)
- 12 projets développés par les jeunes (dont deux séjours)
- 2 conseils de jeunes (Veigné, Monts)- en 2007 et 6 en janvier 2009

Réunion du 9 Juin 2008

A la suite des élections municipales qui ont connu 7 maires nouveaux sur les 8 sortants, il était important de faire un bilan et d'entendre les attentes des nouveaux élus (à cette période, il s'agit en réalité des attentes et besoins exprimés par chaque adjoint au maire à la jeunesse) :

« Vers une participation des jeunes plus importante

- Mettre en place un conseil communal de jeunes, Action autour de la citoyenneté et de la participation - Pourquoi ne pas encourager la création d'un conseil intercommunal de jeunes ?

L'image des structures

- L'image est négative du fait du rassemblement des jeunes devant ce local. (locaux non adaptés, jeunes bruyants en façade, public difficile, noyautage - Ouverture de temps d'animation en présence des parents (repas champêtre,...))

Manque de temps pour les projets, pas assez de temps sur chaque commune

- Les plages horaires d'ouverture doivent être plus importantes (mais, manque de moyens financiers).

Améliorer la communication

- horaires affichés, coordonnées de la structure,...

Des animations plus pertinentes

• Créer des ateliers dans le local en relation avec les compétences des animateurs
Il faut une corrélation entre les animateurs et le collège auquel ils sont rattachés.

- Permettre l'organisation et la mutualisation des séjours et des manifestations.

2009

**La compétence jeunesse : votée par le conseil communautaire
en Juin 2009, effective au 1^{er} septembre 2009**

- élaboration d'un projet éducatif communautaire
 - accueil, avec ou sans hébergement, de jeunes mineurs âgés de quatorze ans ou plus, hors charges immobilières
 - intervention d'animateurs / éducateurs dans les collèges auxquels sont rattachées les communes du territoire (collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)
 - animation et équipement d'un Point Information Jeunesse (PIJ) communautaire
- coordination par du personnel communautaire spécialisé des actions et relations avec les différents partenaires : Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif, pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire ;
- construction, aménagement, entretien et gestion d'un pôle coordination jeunesse communautaire à Artannes sur Indre.

L'objectif général étant :

- **plus de Cohérence sur le territoire** : fonctionnement plus pertinent et amplitude horaire d'ouverture plus importante, Des animateurs référant sur chaque accueil, communication et moyens identiques,
- **une mutualisation des moyens et des ressources.**
- **des intentions éducatives fortes**
- **la création d'un comité de pilotage.**

Les intentions éducatives

Préambule :

Accompagner les jeunes de 14 à 20 ans dans leur vie d'adulte. Cela doit pouvoir se faire:

- *du collège jusqu'au début de leur vie citoyenne en tenant compte du fait que l'âge de l'adolescence est différent selon les individus,*
- *sur leur lieu de vie, c'est-à-dire leur commune,*
- *dans un lieu adapté à leurs attentes et à leur besoin.*

Le projet éducatif territorial vise à impliquer les jeunes ainsi qu'à informer les parents dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions

- en ayant un projet éducatif commun basé sur le principe du partenariat co-éducatif
- en assurant la cohérence et la qualité des temps de vie des enfants et des jeunes
- en respectant les valeurs républicaines : « **Liberté, égalité, fraternité** »
- en constituant une équipe éducative territoriale (comité de pilotage)

Pour les animateurs et les jeunes, le projet éducatif repose sur un socle commun de principes et de valeurs de laïcité garantissant la neutralité et l'égalité entre tous, se déclinant dans tous les espaces éducatifs du territoire communautaire. Parmi d'autres considérations, on retiendra en particulier qu'il faut :

- prendre en considération le jeune dans sa globalité
- apprendre le respect des règles, des personnes
- inscrire dans les comportements quotidiens le principe de tolérance, de non-exclusion
- favoriser la découverte, l'initiation, le loisir / plaisir
- permettre la valorisation de soi et d'autrui
- respecter l'éthique sportive
- avoir une attitude positive
- favoriser l'estime de soi, des autres
- avoir de l'humour

Finalité éducative:

Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution et de défendre des valeurs autour de la laïcité, de la solidarité, du respect et de l'engagement.*

* Définition de la Laïcité : Qui est indépendant de toutes les confessions.

Les axes :

« Euvrer tous ensemble »

- Favoriser l'émergence de projets en partenariat avec les jeunes, les familles, les acteurs éducatifs (collège, associations, clubs ...)
- Permettre l'accessibilité de tous à une offre d'activités diversifiées sur le territoire (déplacement, horaires, information, tarif...)
- Participation à la vie associative et sportive
- Porter de l'intérêt à la vie communale, s'investir dans le but de voir sa commune évoluer, fier et respectueux de son environnement local
- Sensibiliser et agir dans le cadre de la protection de l'environnement, en développant des actions autour du développement durable
- Favoriser l'inter-généralité avec les différents acteurs (ALSH, écoles, clubs de l'amitié, maison de retraite...)

« Citoyen épanoui »

- favoriser l'ouverture à l'autre par l'écoute, le dialogue, l'observation tolérante, l'esprit de responsabilité
- favoriser l'accès à l'information, à « la connaissance »,
- Se sentir en sécurité
- favoriser l'acceptation des différences (sociales, religieuses, raciales, sexuelles,...) en évitant tout jugement de valeur ou en recourant à des a priori
- favoriser la valorisation des individus
- Susciter l'intérêt, la découverte
- être acteur en s'impliquant dans la vie associative, culturelle et sportive de sa commune et de la CCVI
- Développer des valeurs telle que : l'effort, la persévérance, la ténacité, l'écoute, le respect, la responsabilité
- Favoriser le développement de projets locaux.

« Occuper sa place dans la société, défendre des valeurs autour de la laïcité, de la solidarité, du respect et de l'engagement »

- permettre à chacun d'agir pour soi et pour les autres en tenant compte de son environnement et des lois en vigueur
 - favoriser la participation, la consultation des jeunes dans les décisions qui les concernent (par le biais des ccj...)
 - avoir le droit à l'expression par l'intermédiaire du conseil de jeunes
- Accepter les autres dans leurs différences
- Apprendre la tolérance
 - permettre à chacun de penser, de s'exprimer librement dans le respect des autres et de ses différences (religieuses, liées aux handicaps, autres...)
 - favoriser l'implication des jeunes dans la mise en place d'actions (de solidarité, intergénérationnelles, locales...)
 - Favoriser un comportement civique dans la pratique quotidienne
 - Rappeler les droits mais aussi les devoirs du citoyen.

Définition d'un Accueil de Jeunes

Pour le législateur : l'accueil de jeunes est un dispositif qui a été créé en septembre 2006 au niveau national à destination des 14-18 ans.

1. Un local :

L'accueil Jeunes s'organise à partir d'un local bien identifié, pour permettre aux adolescents de se retrouver entre pairs, d'ouvrir un espace de dialogue et de construire leurs loisirs avec l'équipe d'animateurs.

2. Un service permanent et une souplesse d'accueil :

Les jours d'ouverture et les horaires d'accueil sont organisés en fonction des réalités et des besoins sociaux (accueil libre).

Les horaires d'accueil sont plus souples (ex : 14 à 20 heures le samedi, en soirée autour d'animations spécifiques la semaine...)

3. Des animateurs diplômés adaptés au public

4. Un projet pédagogique centré sur l'accompagnement de projets de jeunes :

Les projets éducatifs et pédagogiques sont obligatoires.

5. Un partenariat avec un Point Information Jeunesse et des associations locales

Fonctions d'animateur :

- capacité d'écoute et de réactivité
- savoir-faire technique
- anticipation – improvisation – évaluation
- capacité à gérer un budget.

Compétences à acquérir rapidement :

- connaissance du tissu associatif local et capacité à mener des projets en partenariat
- connaissance des différents dispositifs
- connaissance des réseaux d'information jeunesse (PIJ, Point Cyb, CIO, Mission locale,...)
- savoir accompagner un projet de jeune

Ils proposent :

- Des animations et activités de qualité, adaptées au public et leurs attentes
- Un accès à l'information
- Des actions de prévention
- Un accueil particulier à ce public (participation à la vie de l'accueil, aménagement de l'espace, convivialité...)
- Ils utilisent les ressources de chaque territoire et celles de la CCVI
- la participation à la vie de la commune

Le comité de pilotage

Missions :

- Faire remonter les problèmes locaux, interface entre les communes et la CCVI,
- Évaluer les actions,
- Servir de force de propositions,
- Réguler (réévaluer) le Projet éducatif.

Participants :

Chaque commune nomme trois représentants (politique, technique ou même associatif) en lien avec la jeunesse.

Fréquence des réunions :

- **SEPTEMBRE** : présentation des actions de l'année à venir,
- **JANVIER** : Présentation du budget, présentation des actions,
- **MAI/ JUIN** : Bilan de l'année : seront invités les partenaires institutionnels en lien avec la jeunesse : DDJS, CAF, BIJ, mission locale, parents d'élèves, Principaux de collège...

Évaluation

L'**évaluation** est une opération qui consiste à apprécier et à porter un jugement sur un ensemble d'actions, à partir d'informations quantitatives et qualitatives.

Évaluer la mise en œuvre de la politique d'animation de la CCVI en direction des jeunes, c'est donc comprendre les actions menées sur une période donnée de façon à pouvoir décider, en connaissance de cause, de la suite des événements.

Chaque année scolaire en Juin devant le comité de pilotage :

-Évaluation des actions et du Projet pédagogique (aspects quantitatifs et qualitatifs)

-Sondage auprès des jeunes (évaluation des actions menées et nouvelles attentes)

-Temps fort en direction des parents (identification des services proposés et attentes parentales).

Tous les trois ans :

-Évaluation de la situation globale et du Projet Éducatif

Moyens mis en œuvre :

Un projet éducatif communautaire pour guider l'action

A- Elaboration d'un projet éducatif communautaire :

- Donner du sens, des valeurs, et des moyens à la compétence communautaire ;
- Définir le projet, les axes éducatifs et évaluer régulièrement la progression et les actions sur chaque commune et sur le territoire communautaire ;
- Faire évoluer le projet en conséquence.

B- Coordination par du personnel communautaire spécialisé des actions des différents intervenants (Etat, CAF, MSA, comités d'entreprises ou d'œuvres sociales, collectivités locales, mouvements d'éducation populaire, associations à objet éducatif, culturel ou sportif) pour la mise en œuvre du projet éducatif communautaire

Le poste de coordonnateur doit donc permettre de :

- rendre cohérente l'action communautaire sur l'ensemble du territoire (travail avec les partenaires, mais aussi les services municipaux déjà existants en matière de jeunesse)
- coordonner le personnel communautaire (suivi des projets, évaluation, formation, gestion)
- suivre avec chaque partenaire la pertinence et les attentes de la collectivité
- faire vivre, valoriser et communiquer le projet au plus grand nombre (via des outils de communication et des réunions régulières - site internet, journal papier)
- évaluer et faire évoluer le projet

Finalité éducative :

Œuvrer tous ensemble afin d'accompagner enfants et adolescents pour leur permettre de devenir des citoyens épanouis, libres et autonomes, capables d'occuper leur place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution.

Au plus proche des jeunes Sur toutes les communes

Animation en direction des jeunes de 14 à 20 sur le territoire du Val de l'Indre

Objectif : *Mise en vie de la commune, favoriser une « identité jeunes »*

Animation en direction de tous les jeunes de la commune :

- si offre gracieuse de la commune, rencontres à l'extérieur des structures existantes : gymnases, plateaux sportifs, lieux publics...
- Travail avec les partenaires de la commune : associations, services publics.

Manifestations et soirées sur la commune ouvertes à tous les jeunes : 1 à 2 temps forts / an – dans la salle des fêtes (si prêt gracieux de salles via la commune) – Boom collège, concerts, tournois sportifs

Organisation de séjours courts et longs déclarés (article R.227-19)

Service facturé aux familles, avec un budget minimum alloué par la collectivité :

- séjours organisés par le service (limité au budget imparti et à la présentation en commission)
- séjours à l'initiative des jeunes, charge à eux de monter leur projet et de l'autofinancer.

Un panneau Information dans chaque Mairie : alimenté par l'informateur jeunesse

Manifestations intercommunales : 3 actions possibles (avec un budget autonome prévu à cet effet) dans l'année visant à réunir les jeunes du Val de l'Indre autour d'un projet motivé par leurs soins.

Bilan, Evaluation à la fin de chaque action

Animation et gestion d'un accueil de jeune intercommunal (déclaré selon le code 227-1 du CASF – 1^{er} sept 2006)

- 1 accueil de jeunes disposant de 8 antennes sur le Val de l'Indre
- 1 déclaration DDJS et CAF
- 1 budget communautaire
- 1 règlement intérieur commun

7 animateurs (animateur responsable d'une « antenne » chacun selon l'article 227-19 casf) et
1 coordonnateur communautaire (animateur et Directeur)

Des lieux –accueils jeunes- mis à disposition par les communes (entretien et fluides à la charge de la commune)

Animation, pédagogie : (Projet pédagogique) *Un lieu de vie à destination des jeunes*

- Mise en vie d'un local jeunes : création, gestion, proposition d'animations, accompagnement de projets de jeunes
- Travail en liaison avec les partenaires locaux : services municipaux, associations...
- Utilisation des ressources du territoire : utilisation gymnase communautaire (ou municipaux, si accord), terrains de sports...(ouverture au maximum vers l'extérieur)

Information : (alimenter par l'informateur IJ) *Permettre aux jeunes de trouver l'information les concernant*

- **Un relais information dans chaque local jeune** : présentoirs avec un ensemble d'informations

Bilan, Evaluation tous les ans fin juillet (recueil de toutes les actions, planning, communications....)

Fonctions d'animateur :

- Ils proposeront :
 - Des animations et activités de qualité, adaptées au public et leurs attentes
 - Un accès à l'information
 - Des actions de prévention
 - Un accueil particulier à ce public (participation à la vie de l'accueil, aménagement de l'espace, convivialité...)
- Ils utiliseront :
 - Les ressources de chaque territoire et celles de la CCVI
- Ils favoriseront :
 - L'émergence et accompagnement de projets de jeunes
 - La participation à la vie de la commune

Responsable de leur antenne :

- Ils assumeront la gestion de leur structure (budgétaire, le fonctionnement et le suivi administratif)
- Ils évalueront régulièrement (réunions hebdomadaire) les attentes de chacun et feront évoluer le projet pédagogique régulièrement.

Intervention d'animateurs/éducateurs dans les collèges

Auxquels sont rattachées les communes du territoire (à titre d'information, à ce jour il s'agit des collèges de Monts, Montbazou, Esvres et Cormery)

Intervention de 3 h / semaine. En accord avec le chef d'établissement et le CPE, les animateurs pourront donc intervenir dans le cadre des foyers sociaux éducatifs ou lors de projets spécifiques :

- identifier nos animateurs et faire vivre notre projet communautaire au sein de chaque établissement scolaire
- permettre à chaque jeune de pouvoir avoir accès à des animations de qualité
- favoriser l'accès à l'information (vie associative, manifestations, faire vivre des débats avec les personnels éducatifs de l'établissement...)
- impliquer les jeunes dans la vie de leur établissement mais aussi de leur commune (en leur permettant de créer leurs projets, participer à la vie de leur commune...)
- évaluer en fin d'année l'action dans l'établissement

Information : (alimenter par l'informateur IJ) Malle Information importée dans chaque établissement

Bilan, Evaluation tous les ans fin mai (retour de la fiche action au chef d'établissement)

L'Information Jeunesse

Animation, pédagogie : (projet pédagogique) *Ouverture 15h / semaine d'un point information jeunesse sur Montbazou, à l'espace emploi*

- Centraliser, mettre en vie l'information
- Proposition d'ateliers, forums...
- Page Internet spécifique
- Alimenter les relais, malles et panneaux de chaque commune
- Communication des actions jeunesse

Dynamisme : (Actions) 3 Manifestations, temps fort/an, locales ou d'ampleur intercommunales.

Développement de projet sur les communes (prévention, information) sur des thématiques précises

Information : Création d'outils d'information locale (via Internet, brochure, livrets...)

Un dispositif d'accès à l'information « centralisé », « éclaté » et « nomade » :

- **Sur chaque accueil de jeunes :** Mise en place d'un relais Information Jeunesse, composé de deux présentoirs disposant d'une information provenant du réseau IJ (Information Jeunesse) – Une fois les problématiques identifiées orientation vers le PIJ ou les services compétents.
- **Dans chaque commune :** Mise en place d'un panneau d'affichage coloré avec une information en direction des jeunes
- **Dans chaque collège :** Mise en place de malles d'information déployées par nos animateurs
- **Organisation de manifestations, élaboration d'outils de communication et d'actions régulières d'information et de prévention**

Un Point Information Jeunesse à l'Espace Emploi de Montbazou, respectant le cahier des charges Information Jeunesse :

- Une information accessible de manière égale pour tous au plus près du milieu de vie des jeunes
- Une information qui répond aux besoins des jeunes
- Une information impartiale, exacte, pratique
- Un accueil gratuit avec selon les besoins un accès à l'auto documentation et à des rendez-vous individuels (anonymat et secret professionnel)
- Un travail avec nos partenaires actuels : Mission Locale, Associations, Pise, Gendarmerie, Collèges, Mairies, AJH...

L'emploi d'un animateur au sein de l'organisation de ce dispositif permet de :

- accueillir le public du PIJ 15h / semaine
- maîtriser le fond documentaire, la gestion des outils, et son actualisation
- aménager les espaces d'information, d'accueillir le public et l'accompagner dans ses recherches
- créer des outils de communication
- travailler avec le réseau IJ
- faire vivre le dispositif sur la CCVI en sensibilisant les autres animateurs, alimentant les fonds documentaires sur chaque commune et dans les malles
- évaluer les attentes des jeunes et l'action d'information sur le territoire

Bilan, Evaluation tous les ans fin juin (via recueil des actions, projets, communications...)